Monsieur le Conseiller,

À la suite d'informations reçues de l'ACAT-France, je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation concernant la situation des défenseurs de l'environnement en Inde. En effet, leur périmètre d'action se restreint de manière très inquiétante, comme en témoignent les récentes arrestations arbitraires dont ils ont été victimes.

Eu égard au partenariat économique et politique de longue date entre l'Inde et la France, je vous demande de bien vouloir intercéder auprès des autorités indiennes pour qu'elles mettent en œuvre des moyens de protection de ces défenseurs et éviter ainsi qu'ils soient de nouveau la cible de répressions à l'avenir.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller, en l'assurance de ma respectueuse considération.

NOM :

SIGNATURE :

ADRESSE :

ACAT-France 2023 © Photo : D.R. FACEBOOK / AFP

AFFRANCHIR À 1,16 €

M. Walid Fouque
Conseiller diplomatique Amériques, Asie et Océanie
Cabinet du Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

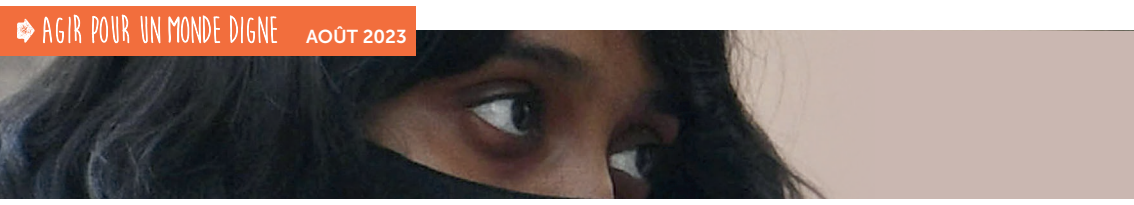

Cette année marque les 25 ans de partenariat entre la France et l'Inde, incluant des engagements sur le climat, sujet sur lequel l'Inde se félicite. Or, cette amitié n'empêche pas les gouverneurs des différents Etats indiens d'arrêter arbitrairement des défenseurs pacifiques de l'environnement.

Des arrestations arbitraires de défenseurs de l'environnement…

Lorsqu'il est imposé, l'article « *Section 144* » (en anglais) du code pénal indien vise à empêcher les rassemblements de cinq personnes ou plus, la tenue de réunions publiques et le port d'armes à feu. Il peut être appliqué pour une durée allant jusqu'à deux mois. Issu d'une loi coloniale, il donne des pouvoirs étendus aux magistrats pour empêcher ou prévenir en urgence d'éventuels dangers ou nuisances. Il prévoit une peine d'emprisonnement ferme de trois ans maximum, éventuellement assortie d'une amende. Il a été utilisé par les autorités fédérales pour limiter les rassemblements publics durant la crise de la covid-19, pour contenir des violences qui ont éclaté suite à des condamnations dans le cadre de procès médiatisés et, plus récemment, dans le cadre d'une vague d'arrestations de plus d'une centaine de manifestants protestant pacifiquement contre la construction de l'une des plus grosses raffineries pétrochimiques du pays sur les terres de leur village de Barsu-Solgaon, dans le district de Ratnagiri. Parmi les personnes interpellées, deux des principaux dirigeants du mouvement de protestation, Satyajit Chavan et Mahesh Chavan, ont été arrêtés par la police de Ratnagiri et placés en détention judiciaire, le 25 avril 2023. En 2021 déjà, le gouvernement avait arrêté une activiste environnementale, connue comme la Greta Thunberg indienne, Disha Ravi pour son soutien aux agriculteurs lors des manifestations contre la réforme de l'agriculture.

Si ces défenseurs des droits environnementaux ont été relâchés depuis, ces pratiques, en violation des libertés d'expression et de réunion pacifique, sont dans la lignée de la crise des droits humains que connaît actuellement le pays. Elles contreviennent directement au positionnement politique de l'Inde sur l'environnement : l'ambassadeur de l'Inde en France déclarait en 2021 que « *l'Inde est un des rares pays à respecter ses engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris* », le traité international sur les changements climatiques.

… Absentes du partenariat franco-indien sur le climat

Si le partenariat de longue date entre l'Inde et la France est d'abord commercial, il apparaît toutefois qu'il s'est progressivement diversifié et que le volet climat en est devenu une partie intégrante. Ainsi, dans une déclaration datée de mars 2023, la porte-parole du ministère de l'Europe et des affaires étrangères a fait valoir que « *cette relation entre la France et l'Inde peut être un élément moteur de réponse aux défis mondiaux (…) en matière de protection de l'environnement et de la diversité* ».

Dès lors, il est regrettable que la France ne profite pas de cette relation privilégiée comme levier de pression pour placer l'Inde face à ses engagements de protection de l'environnement – et, par conséquent, des droits humains des manifestants pacifiques qui se mobilisent sur ce sujet. Le temps presse : Narendra Modi, le dirigeant du pays, est en tête des sondages pour les élections générales de 2024, auxquelles il souhaite se présenter pour un troisième mandat, lequel devrait s'inscrire dans la continuité des précédents. L'ACAT-France se mobilise pour la protection des défenseurs de l'environnement en Inde.

Retrouvez toutes nos actions sur acatfrance.fr

Oui, je participe à la lutte contre la torture

☐ **J'adhère à l'ACAT-France pour un montant de 24 € la première année**

☐ **Je fais un don à l'ACAT-France**

☐ 10 € ☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 90 € ☐ libre ..... €

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion ou de mon don.

☐ **Je souhaite m'abonner à la revue *Humains*.**
Pour 12 € la première année, je recevrai 4 numéros

☐ **Je souhaite recevoir des informations sur les legs, assurances vies et donations**

Prénom **Nom** **Mail**

Adresse

Je renvoie ce bulletin à l'ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris. Chèque à l'ordre de l'ACAT.

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@acatfrance.fr

DON en CONFIANCE comitecharte.org

L'Inde affirme respecter ses engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris tout en réprimant les défenseurs de l'environnement manifestant pacifiquement. Protestons et soutenons-les par nos prières.

Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les églises

AGIR EN INDE ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

Guinée.
Libération des 3 responsables de la coalition « Tournons la page » !

Oumar Sylla, Ibrahima Diallo et Mamadou Billo Bah, ont été libérés. Les trois militants avaient été arrêtés à la suite de leurs activités pro-démocratie. Jusqu'alors, les autorités avaient conditionné leur libération à l'arrêt total de leur engagement militant. Une offre que les trois militants pro-démocratie avaient refusée.

Depuis décembre 2022, l'ACAT-France s'était mobilisée pour demander leur libération.

J'AGIS AVEC L'ACAT-FRANCE.

Ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule c'est grâce à vous. Votre signature peut changer un destin.

Je signe la carte

Je découpe la carte

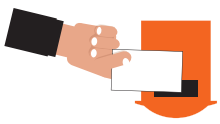

J'envoie la carte

CONTACT LOCAL

@ACAT_France ACAT France acat_france

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

ACAT France

ACAT-France 2023 © Photos : D.R. FACEBOOK / AFP

DÉPLIANT